

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/10/2017

Date de la convocation:

03/10/2017

Date d'affichage:

04/10/2017

L' an 2017 et le 9 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 058.2017

Vote : A la majorité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

058.2017 : Présentation du rapport d'activité 2016 de la communauté de communes et des différents rapports d'exploitation des services partenaires (SMICTOM, DSP chaufferie l'écorce, SDEA,...).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le rapport d'activité de la communauté de communes pour l'exercice 2016 ainsi que ses annexes, composées notamment des rapports d'activités des syndicats auxquels la communauté de communes et membre et du rapport d'exploitation de la DSP relative à l'exploitation de la chaufferie « l'écorce »,

Considérant l'intervention de MM. Cochevin et Lahaxe, du bureau d'études ASSIST de Metz, assistant à maître d'ouvrage pour le suivi dans la délégation de service public,

Vu l'avis favorable de la commission communication en date du 03.05.2017,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **D'acter la présentation du rapport d'activités 2016 de la communauté de communes, ainsi que de ses annexes,**
- **D'acter la présentation du rapport d'exploitation de l'exercice 2016 de la chaufferie intercommunale « l'écorce » et de son réseau de distribution de chaleur,**
- **De demander au président de communiquer ce rapport et ses annexes à l'ensemble des communes membres,**
- **De demander au maire et aux conseillers communautaires de présenter ce rapport au sein de leur conseil municipal respectif et de demander aux communes de faire part au président de toute observation relative au rapport et à ses annexes dans des délais rapprochés.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/10/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :